



dépasser les frontières

Contenu

□ Nouvelle organisation et fonctionnement

- Une gouvernance concentrée sur la vision stratégique
- Une organisation en pleine mutation pour s'adapter au nouveau paysage de la recherche avec la création des 10 instituts scientifiques
- Les missions de l'Institut de mathématiques et de leurs interactions élargies au niveau national
- Une gestion modernisée

□ Décloisonnement et nouveaux partenariats

- Le CNRS, partenaire privilégié des universités
- Le CNRS, partenaire clé des alliances inter-organismes et fédérateur de la cohérence scientifique nationale

□ Simplification

- Le fonctionnement des UMR facilité par la délégation globale de gestion à l'hébergeur
- Des délégations globales de gestion déjà appliquées dans 25 UMR

□ Valorisation

- Une activité en hausse
- Le CNRS accompagne la recomposition du système français de valorisation

Le fonctionnement des UMR facilité par la délégation globale de gestion à l'hébergeur



Des nouvelles pratiques pour :

- **harmoniser la gestion administrative entre organismes de recherche et universités**
 - Exemple : mettre en cohérence les systèmes d'information

- **agir sur la qualité de service rendue aux laboratoires**
 - Exemple : adapter l'organisation des services de gestion au bénéfice de l'activité de la recherche ; mettre en place des plateformes de services partagés au sein des universités

- **simplifier la vie des directeurs d'unité et des personnels de recherche et renforcer l'autonomie des directeurs d'unité**
 - Permettre une vision pluriannuelle des moyens des unités
 - Donner aux directeurs une visibilité des moyens budgétaires de leur unité
 - Généraliser l'usage de moyens plus souples de paiement (cartes affaires, cartes achats, cartes logées)

Des délégations globales de gestion déjà appliquées dans 25 UMR



- **La convention quadriennale CNRS – Université Pierre et Marie Curie** préfigure la stratégie que le CNRS mettra en place avec les universités :
 - Signature le 17 mars 2010 du contrat de « délégation de gestion » entre le CNRS et l'UPMC
 - Clarification des rôles respectifs de co-pilotes scientifiques et d'hébergeurs/gestionnaires

- **Le protocole d'accord CNRS – Université de Strasbourg en vue de la convention quadriennale** marque la détermination commune de renforcer leur partenariat :
 - Signature le 10 mai 2010 du protocole d'accord entre le CNRS et l'UdS
 - Extension du périmètre des collaborations entre services d'appui (plateformes de services partagés)
 - Accroissement de l'intensité du partenariat (réalisation de véritables politiques communes)
 - Contribution à l'émergence d'une véritable politique de site visible au plan européen et international